Réf. Farde e-Assemblées : 2694034

N° OJ : **99**

N° PV : **82**

Arrêté - Conseil du 08/06/2026

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. COURTOIS, Président; Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; Mme mevr. FRELINX, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. MAES, Mme mevr. BUGGENHOUT, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. CEULEMANS, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. EL KTIBI, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. TEMIZ, Mme mevr. JELLAB, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. DHONDT, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. HELLINGS, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. STOOPS, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. DIALLO C.S., M. dhr. MOHAMMAD, Mme mevr. MOUSSAOUI, Mme mevr. DE MARTE, Mme mevr. GODFRIN, M. dhr. TAFRANTI, M. dhr. SATTI, Mme mevr. MALCIKAN, M. dhr. HADDACH, M. dhr. BENZAOUIA, M. dhr. AL KHAYARI, Mme mevr. CHAUFOUREAU, M. dhr. EGGERMONT, Mme mevr. BONNIER, M. dhr. DIALLO E.M., Mme mevr. VERMEIRE, M. dhr. AZAOUM, Mme mevr. DELAPLANCHE, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; Mme mevr. DUPONT, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: 25 Direction Planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et Expertise.- Plan d'alignement.- Rue du Beemdgracht, rue Twyeninck, rue de Verdun et rue Servandoni.- Plan n° 7674.- Adoption définitive.

Le Conseil communal,

Vue la loi communale, en particulier l'article 117 ;

Vu l'abrogation totale du Plan Particulier d'Affectation du Sol (P.P.A.S.) « Beemdgracht » n° 80-30 a été approuvée par décision du Gouvernement de la région Bruxelles-Capitale en date du 04/04/2024 ;

Considérant que l'abrogation totale du P.P.A.S n° 80-30 a été demandée notamment pour la raison suivante : clarification des alignements, en particulier dans les bandes de zones de reculs aux angles ;

Considérant que l'AR du 08/05/1929 décrète un alignement pour la rue Servandoni, l'AR du 26/06/1913 décrète un alignement pour la rue de Verdun à partir de la rue Servandoni jusqu'au numéro de police 559 ;

Considérant que l'AR du 08/10/1932 décrète les alignements et les fronts de bâtisse pour la rue Twyeninck, la rue Ter Elst et la rue du Beemdgracht ;

Considérant que les alignements dans la rue de Verdun, la rue du Beemdgracht et la rue Twyeninck correspondent à la situation existante ;

Considérant que le P.P.A.S. prévoyait une modification de ces alignements au niveau de la rue Ter Elst et aux angles (rue de Verdun - rue Twyeninck, rue Twyeninck - rue du Beemdgracht et rue du Beemdgracht - rue Servandoni) ;

Considérant que les alignements décrétés par le P.P.A.S. seront confirmés à l'exception de ceux situés à l'angle de la rue Twyeninck et de la rue du Beemdgracht ;

Considérant qu'à cet angle, l'aménagement actuel ne correspondait pas à l'alignement décrété par le P.P.A.S. ;

Considérant que l'UO Topographie et Expertise propose que l'alignement de la rue Twyeninck et celui de la rue du Beemdgracht s'étendent jusqu'à l'angle et prévoient un pan coupé ;

Considérant que la zone de recul de 5 mètres dans les deux rues sera maintenue et un pan coupé de 5,50 mètres sera prévu ;

Considérant que la surface située entre le cadastre actuel et l'alignement décrété doit être retiré du domaine public ;

Pour ces raisons, l'OU Topographie et Expertise propose le plan d'alignement n° 7674, avec en noir l'alignement à maintenir, en noir en pointillé le front de bâtisse à maintenir, en bleu l'alignement à supprimer, en rouge l'alignement à décréter, en rouge en pointillé le front de bâtisse à décréter et en rose le domaine public à supprimer ;

Vu la décision du Conseil communal du 22/04/2025 adoptant provisoirement le plan d'alignement n° 7674 ;

Vu l'enquête publique de 30 jours qui s'est tenue du 15/09/2025 jusqu'au 14/10/2025 ;

Considérant qu'aucune réaction a été introduite ;

Considérant que les différents avis sollicités pendant l'enquête publique n'ont donné lieu à aucune remarque particulière au sujet de la proposition de modification d'alignement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DECIDE :

Article unique : Adoption définitive du plan d'alignement nr° 7674.

Ainsi délibéré en séance du 08/06/2026

La Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Emilie Dupont (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

Le Président,
De Voorzitter,
Alain Courtois (s)

Annexes:

Plan d'alignement n° 7674